



COMMUNIQUÉ DE PRESSE | 25/06/2019 | pour distribution immédiate

ACCORD ENTRE L'ACC, LE CFP-BELGIUM ET LE BCPB POUR DES 'DIRECTIVES DE PRODUCTION'

Les **maisons de production indépendantes de films publicitaires**, représentées par le **BCPB** (Branded Content Producers Belgium) et l'association professionnelle des producteurs de films publicitaires, **CFP-Belgium** (Commercial Film Producers - Belgium), ont mis en place des directives en collaboration avec des **agences de communication**, représentées par l'**ACC** (Association of Communication Companies) avec lesquelles elles aspirent à **une collaboration saine et professionnelle**.

Lorsqu'une agence de communication décide d'organiser une compétition créative pour la réalisation d'un film publicitaire, ces '**Directives de Production**' ou '**Production Guidelines**' garantissent une méthode de travail fluide et professionnelle. Les directives sont claires, logiques et formulées de manière à ce que toutes les parties, et par extension tout le secteur, puissent en bénéficier.

Avec les '**Directives de Production**', les associations ont élaboré un **guide pratique**, couvrant la compétition jusqu'au résultat final et indiquant notamment comment organiser une compétition ou comment doit se dérouler la communication entre la maison de production indépendante et l'agence de communication. Les parties s'engagent en outre à respecter la législation applicable en matière de sécurité et de travail et à agir de manière équitable, responsable et transparente.

En plus de ces directives un **formulaire de briefing standardisé** (PIBS = Production Insurance Briefing Specification) a été élaboré, ce qui signifie que les agences de communication peuvent informer toutes les maisons de production indépendantes de manière uniforme par le biais de cet outil pratique.

Monique Gerritsen (CFP-Belgium) : « *Les **maisons de production indépendantes** sont particulièrement ravies que nous ayons pu mettre en place ces Directives de Production grâce à une collaboration constructive avec l'ACC. Avec la signature de ces directives, les **24 sociétés de production** représentatives du BCPB **garantissent** une **méthode de travail professionnelle et responsable pour la production de films publicitaires**, qui bénéficiera principalement aux agences de communication, mais également aux annonceurs.* »

Johan Vandepoel (ACC) : « *Souvent utilisé, la dernière version du White Book, des maisons de production indépendantes, date entre-temps de 2014 et beaucoup de choses ont changé depuis lors dans le paysage audiovisuel. Avec les nouvelles Directives de Production et le formulaire de briefing standardisé, les sociétés de production proposent désormais des **formulaires clairs indiquant ce qu'elles attendent des agences de communication**. Nous espérons qu'ils seront rapidement utilisés et qu'ils se généraliseront.* »

Les Directives de Production et le PIBS, le formulaire de briefing standardisé, peuvent être téléchargés sur le site internet du CFP-Belgium : <http://www.cfp-belgium.be>

Pour en savoir plus :

ACC | Johan Vandepoel | Tél : 02 761 19 99
CFP-Belgium | Monique Gerritsen | Tél : 0475 57 09 09